



# GUIDE DE COLLECTE EN MAGASIN DE BRICO-JARDIN

Mars 2025

# SOMMAIRE

<b>Ecologic, éco-organisme multi-filières</b>	<b>03</b>
<b>Les matériels et équipements concernés</b>	<b>04</b>
<b>Le rôle des distributeurs</b>	<b>05</b>
<b>Les incontournables</b>	<b>06</b>
<b>Les conditions opérationnelles de la collecte</b>	<b>07</b>
<b>Priorité au réemploi</b>	<b>08</b>
<b>Demander votre enlèvement en quelques clics</b>	<b>09</b>
<b>Vos contacts opérationnels</b>	<b>11</b>



# ECOLOGIC, ÉCO-ORGANISME MULTI-FILIÈRES

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter 3 filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie :

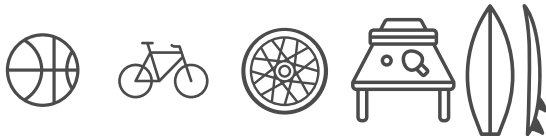
**EEE**

Celle des équipements électriques et électroniques



**ASL**

Celle des Articles de Sport et de Loisirs



**ABJ Th**

Celle des Articles de Bricolage et de Jardin à moteur thermique

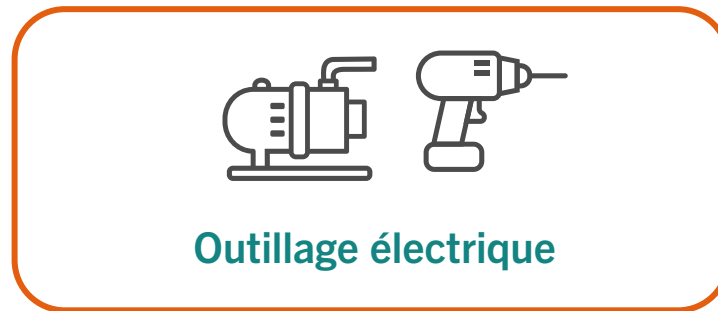


## Agréé depuis 2006

Il contribue au développement, sur l'ensemble du territoire français, d'une économie circulaire, fondée sur des activités d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...



# LES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS



# LE RÔLE DES DISTRIBUTEURS

## Vos obligations en tant que magasin

- **Proposer la reprise** des ABJ Th et EEE vidés de leurs fluides, de vos clients « 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 » \*
- **Informez vos clients de façon très visible sur votre dispositif de reprise**
- **Gérer les ABJ Th et EEE vidés de leurs fluides**, conformément à la loi\*\*, en utilisant les 3 solutions d' Ecologic:
  - Donner à des acteurs de l'ESS ayant des activités de réemploi/réutilisation et référencés par Ecologic (<https://www.e-reemploi.eco/>) ou les revendre par vous-mêmes en fournissant la traçabilité de ces ventes
  - Apporter à un point de collecte proche de votre localisation (<https://cartographie.ecologic-france.com/>)
  - Faire enlever vos produits usagés par l'éco-organisme

**\*1 pour 1** = reprise gratuite d'un article usagé pour l'achat d'un article neuf de même type

Obligatoire pour :

- Les EEE, dans tous les magasins (sans condition de surface)
- La filière ABJ, dans magasins ayant une surface de vente Bricolage/Jardinage >200 m<sup>2</sup>

**\*1 pour 0** = reprise gratuite d'un article sans obligation d'achat

Obligatoire pour les magasins ABJ th / EEE > 400m<sup>2</sup>

\*\* Article R541-158;160-166 Code de l'Environnement



# LES INCONTOURNABLES

## Pour les magasins

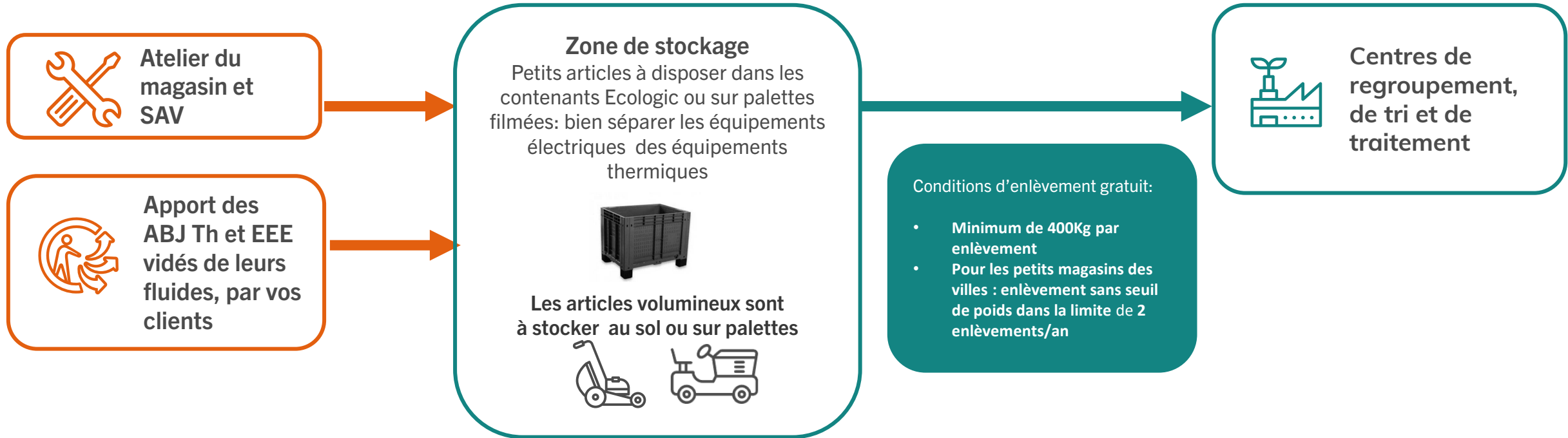
- Récupérer les articles usagés (ABJ Th et EEE vidés de leurs fluides) des clients
- Trier les produits usagés pour séparer les déchets à faire enlever des produits réparables qui sont à envoyer en atelier de réparation ou à des associations ESS
- Faire enlever les déchets ABJ Th et EEE vidés de leurs fluides et les conditionner selon les modalités définies
- Protéger les équipements du vol et des dégradations
- Respecter les seuils contractuels de collecte pour demander un enlèvement
- Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande, et / ou BSD)

## Pour Ecologic

- Mettre à la disposition de magasins les contenants pour la collecte des déchets
- Proposer des services d'enlèvements gratuites selon le critère de poids
- Assurer la prestation d'enlèvement dans les délais de 10 jours ouvrés après réception de la demande
- Garantir que les déchets sont traités conformément à la réglementation
- Fournir le bilan des tonnages collectés



# LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



1. Triez, récupérez et regroupez le matériel vidé de fluides, sur la zone de stockage dédiée. Le matériel doit être prêt à l'enlèvement et accessible en transpalette.

2. Demandez un enlèvement sur l'Extranet d'Ecologic. Le collecteur d'Ecologic intervient dans les délais de 10 jours ouvrés

3. Retrouvez les poids collectés et les documents de traçabilité sur l'Extranet d'Ecologic



# PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Le magasin doit **privilégier le réemploi**, soit en revendant lui-même des matériels d'occasion, soit en confiant les ABJ th et EEE réemployables à un acteur de l'Économie Sociale et Solidaire référencé par Ecologic, en fournissant à Ecologic la traçabilité dans l'un ou l'autre cas.

Notre plateforme e-réemploi, facilite le don et la mise en relation avec des acteurs locaux du réemploi, et simplifie le processus en assurant la logistique (collecte et transport), le suivi et la traçabilité avec des certificats de cession.

Trouvez des bénéficiaires près de votre localisation :

<https://www.e-reemploi.eco>





# DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Les demandes d'enlèvements s'effectuent via le lien suivant : <https://operation.ecologic-extranet.com>

## Étape 1

### Connexion



Le login et le mot de passe sont créés par le service du Pilotage des opérations ; un e-mail portant sur ces éléments vous sera adressé, depuis l'adresse mail <nepasrepondre@ecologic-france.com>

Attention: ce mail peut se retrouver dans les SPAM

## Étape 2

### Menu Demande - Créer une demande



# DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

## Étape 3

### Demande d'enlèvement

1

#### Nature

Sélectionner «Enlèvement» via le menu déroulant

**Origine :** le ou les points de collectes de votre compte s'afficheront, sélectionner le point de collecte désiré

3

#### Conditionnement

Sélectionner dans le menu déroulant le contenant utilisé ou «vrac» pour les articles au sol

**Nombre :** indiquer le nombre de contenants ou d'unités pour le vrac

2

#### Date souhaitée

Date de collecte souhaitée, avec un délai minimal de 3 jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

**Ma référence :** à remplir si besoin interne du magasin

**Commentaire :** indiquer les équipements hors-norme, les contraintes horaires, les jours de fermeture exceptionnelle

4

#### Pour ajouter une ligne

5

#### Valider votre demande :

un message de confirmation indiquant l'enregistrement de la demande s'affichera.

Mes demandes > Créer une demande

Brouillon Valider 5 Retour liste

1 Nature\* Enlèvement  
Origine\* 01-DBRM-01 - BRICOMAN LYON-MASSIEUX

2 Date souhaitée 72H MINIMUM  
Ma référence FACULTATIF  
Commentaire Mettre les grosses tondeuses en vrac, les autres appareils thermiques dans le **palox** (chauffeur)

Dem. régularisation

\* : Champ obligatoire

Flux	N°	Conditionnement	Nombre	U.M.	Poids
GEF	Gros	* Choisissez *		0	0,000 t
GHF	Gros Equipement Hors Froid	* Choisissez *		0	0,000 t
PAM	Petits Appareils en Melange	* Choisissez *		0	0,000 t
ECR	Ecran	* Choisissez *		0	0,000 t
ABJ-THE	Article de Bricolage et de Jardin Thermique	Grand palox fixe	1	2	0,100 t
ABJ-THE	Article de Bricolage et de Jardin Thermique	ABJ Vrac	4	4	0,400 t
Poids total					0,500 t

Magasin origine\* 01-DBRM-01-CO



# VOS CONTACTS OPÉRATIONNELS

**Pour les dysfonctionnements opérationnels ponctuels  
(retard d'enlèvement, manque de contenants...):**

Créez un Ticket de type incident avec votre compte utilisateur, sur l'extranet Fusion:  
[operation.ecologic-extranet.com](https://operation.ecologic-extranet.com)

Pour une aide à l'utilisation du système d'information, veuillez contacter :



[pilote@ecologic-france.com](mailto:pilote@ecologic-france.com)



01 30 57 79 27





EcoLogic

**MERCI**  
pour votre coopération  
vers une économie circulaire !